



## BULLETIN D'INFORMATION #43

3873 tests ont été effectués depuis le début de l'épidémie en Polynésie française. Il n'y a aucun nouveau cas confirmé de Covid-19 dans la population polynésienne. 29 personnes ont été dépistées positives au virus sur un bateau de pêche équatorien le 20 mai 2020. Ces personnes sont considérées en transit et n'ayant pas été en contact avec la communauté, l'une d'elle est actuellement hospitalisée à l'hôpital du Taaone, et isolée selon les protocoles mis en place, afin de garantir la sécurité sanitaire du personnel et des autres patients de l'hôpital.

### Chiffres clés

#### Situation épidémiologique, en Polynésie française

<b>Nombre total de cas COVID-19</b>	<b>60</b>
<b>Nombre total de cas COVID-19 hospitalisés</b>	
- en cours	0
- depuis le début de l'épidémie	4
<b>Nombre de cas COVID-19 admis en réanimation</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de décès lié au COVID-19</b>	<b>0</b>

#### Personnes en transit, sans contact avec la communauté

<b>Nombre total de cas COVID-19</b>	<b>29</b>
<b>Nombre total de cas COVID-19 hospitalisé</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de décès lié au COVID-19</b>	<b>0</b>

### Continuité Territoriale et retours de résidents

Le prochain vol de continuité territoriale doit arriver ce soir, aux alentours de 23H. A son bord, 152 passagers, dont 4 médecins d'Europassance et 110 résidents polynésiens qui devront effectuer une quarantaine dans un lieu dédié et entièrement pris en charge par le Pays (transport, hébergement, restauration et test à l'issue des 14 jours). Également sur le vol, 37 personnes en contrat professionnel avec l'Etat qui effectueront leur quarantaine dans un lieu dédié, géré par l'Etat.

Avant d'embarquer, ces personnes ont toutes présenté un test de dépistage négatif effectué dans les 72h précédent leur embarquement à bord de l'avion.

### Consultations longues maladies, maternités et contraceptions

Suite aux mesures de confinement général imposées le 20 mars 2020, les autorités sanitaires avaient autorisé la possibilité de suivi médical à distance (par téléphone ou par mail). Cette dérogation exceptionnelle concernait essentiellement les patients suivis pour longues maladies, durant la grossesse ou pour les prescriptions de contraception. Le dispositif acté à la fin du mois de mars au JOPF doit prendre fin dans quelques jours, il n'y aura pas de prolongation des consultations à distance, compte-tenu du déconfinement total de toutes les îles du Fenua.

**Ainsi, les professionnels de santé publique et les libéraux appellent leurs patients à venir consulter en cabinet médical, afin de pouvoir assurer le suivi de leurs pathologies, de leurs grossesses ou de leurs contraceptions.**

Fig. 1. Nombre de cas cumulés COVID-19 en PF par date

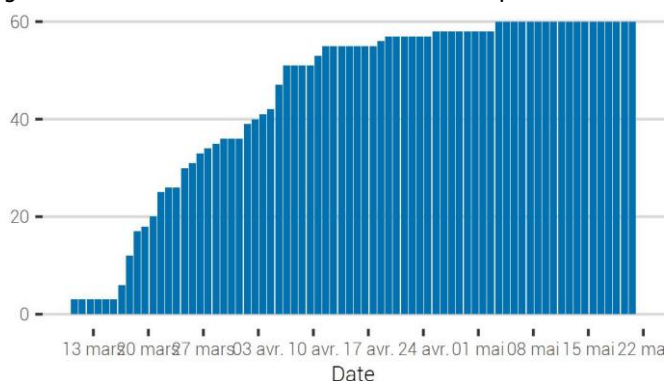
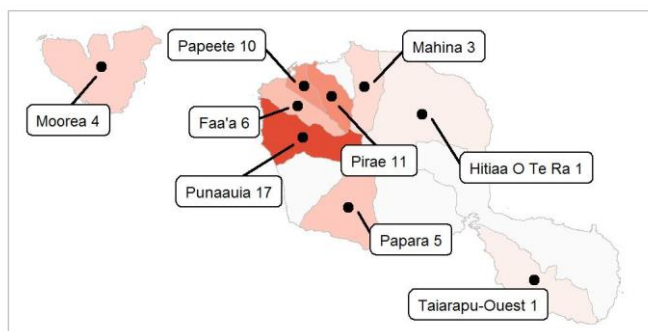


Fig. 2 : Cartographie des cas depuis le début de l'épidémie (IDV)





## Les dépistages, dans le cadre d'une vigilance continue

Le nombre de personnes dépistées a augmenté la semaine dernière du 11 au 17 mai 2020 (511 prélèvements, pour 277 au cours de semaine précédentes). Cela fait suite au dépistage de professionnels exposés, soit 301 dépistages, c'est-à-dire 59% du nombre de dépistages total sur cette semaine (du 11 au 17 mai). Également, les tests de contrôle à la fin de la quarantaine de 14 jours pour les personnes en retour de voyage international se poursuivent, cela représentait 83 personnes, sur la semaine dernière (cf. : Figure 3).

Au total depuis le début du dépistage, les principales indications de tests ont été :

- des symptômes évocateurs de Covid (37%),
- retours de voyage international (19%),
- sujets contacts (11%).

Les autorités sanitaires rappellent qu'il n'est plus nécessaire de subir un test de dépistage au Covid-19 avant de se rendre dans les îles, au départ de Tahiti. **Il est considéré que Tahiti, Moorea et l'ensemble des îles polynésiennes sont exemptes du virus à l'heure actuelle.**

**Les tests restent disponibles sur prescription médicale.**

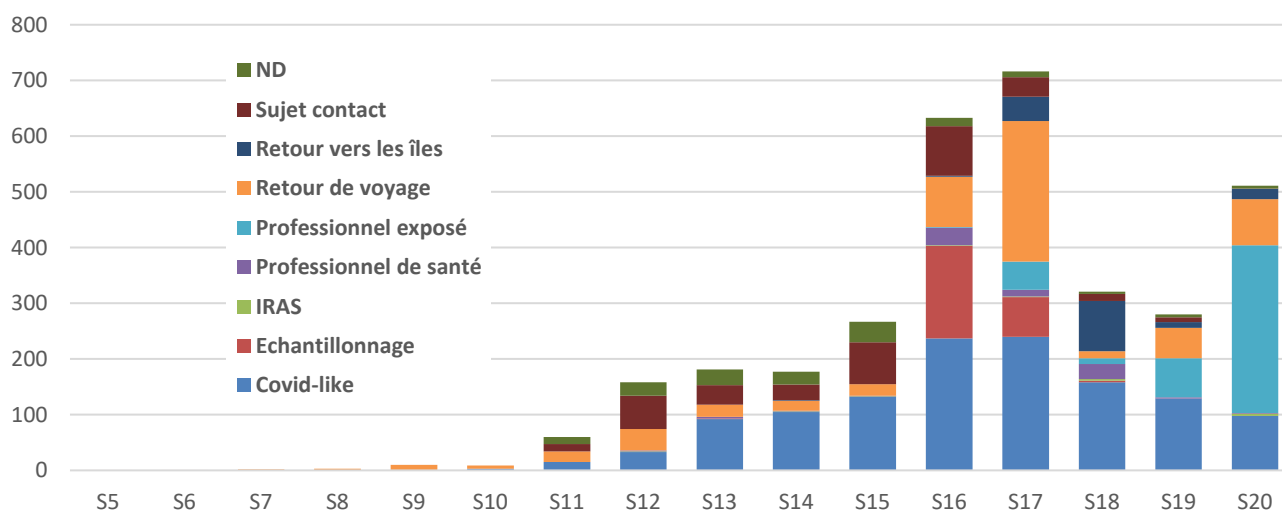
## Un dispositif pour protéger les victimes de violences intrafamiliales.

Depuis plusieurs semaines, le pôle communautaire de la cellule de crise sanitaire du Pays travaille en partenariat avec les mairies, les dispensaires et les pharmacies à la mise en place d'un dispositif pour détecter et protéger les personnes victimes de violences intrafamiliales **qui n'auraient pas la possibilité de téléphoner.**

Ce dispositif a vu le jour il y a quelques semaines, les témoins ou les victimes directes de violences à l'intérieur du cercle familial (adultes ou enfants) peuvent désormais se rendre dans des points d'accueil bienveillants (mairies, dispensaires ou pharmacies) signalés par une affiche en devanture et **dire « j'ai besoin de parler »**. Cette phrase permettra à la personne contact de déclencher une prise en charge pour venir en aide aux personnes en souffrance.

Les violences peuvent se manifester de différentes manières : agressions physiques, agressions verbales telles que les insultes ou les menaces et les agressions sexuelles. **Si vous êtes témoins ou victimes, ne restez pas sans agir et signalez-le.**

Fig. 3 : Nombre de personnes dépistées, par motif de prélèvement et par semaine, S 2020 5 à 20



Sources : BVS, Laboratoire du CHPF et de l'ILM